


COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 15/12/2014

Reçu en préfecture le 15/12/2014

Affiché le 12/12/14 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2014
N°110/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE HUIT DECEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 décembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : HAMEL E. à MANTONNIER D., MILET F. à GALLEGRO G.

EXCUSEE : CERONI J.

ABSENTS : GALVEZ M., KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Louis CATTANI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ELECTRICITE**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité Chemin du Clos Casquet et rue Charmasson.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	127 750 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	52 556 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	6 083 €
La contribution aux investissements , pour cette opération s'élève à	69 111 €

La **contribution prévisionnelle globale** de la commune s'élève donc à 75 195 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondant au SEDI.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	127 750 €
Financements externes :	52 556 €
Contribution prévisionnelle globale de la commune :	75 195 €

(contribution SEDI + contribution aux investissements)

Envoyé en préfecture le 15/12/2014

Reçu en préfecture le 15/12/2014

Affiché le 12/12/14 SLO

2 – PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 6 083 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 11 décembre 2014

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

